

Les Médias et la COVID-19 en Afrique de l'Ouest

Cas du Benin



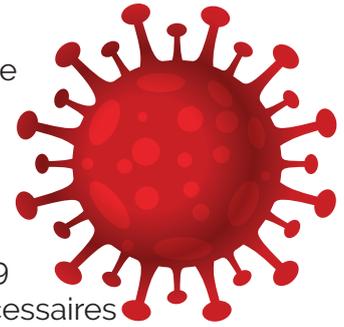
En partenariat avec



Introduction

Le monde entier est depuis décembre 2019 entré dans un combat acharné contre un ennemi redoutable qui décime en silence et progressivement l'humanité : la COVID-19. La vitesse de propagation de ce virus ne laisse le temps à aucun pays de se préparer à une quelconque riposte. Cette propagation géographique du virus à l'échelle mondiale a conduit l'OMS à déclarer le 11 mars 2020 qu'il s'agissait dorénavant d'une pandémie. Le Bénin qui compte parmi les pays touchés a enregistré le premier cas de COVID-19 le 16 mars 2020. Très tôt, le gouvernement a pris des mesures sanitaires (fermeture des écoles et lieux de culte, établissement d'un cordon sanitaire, etc.) pour prévenir le mal et traiter les malades.

La première arme de combat contre la propagation de la pandémie s'avère l'information. Le droit du public à l'information étant une prérogative constitutionnelle, il est donc important pour le peuple béninois de recevoir des informations fiables et crédibles. L'industrie des médias chargée de la dissémination de cette information joue donc en cette période de lutte contre la COVID-19 un rôle crucial. Cependant, elle s'échine pour trouver les outils nécessaires et la méthode adéquate pour produire la bonne information en raison des difficultés que lui inflige la crise sanitaire.



C'est alors dans le but d'analyser de manière approfondie l'impact de la COVID-19 sur les médias et d'y apporter des solutions à travers des initiatives sur le long terme que la Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest (MFWA) en collaboration avec ses partenaires nationaux a initié les rapports mensuels sur les médias et la COVID-19.

L'objectif des rapports mensuels est de partager les expériences et leçons retenues, et documenter l'état des médias en cette période de COVID-19 en Afrique de l'Ouest. Ces rapports consistent aussi à fournir des informations empiriques ainsi qu'une meilleure compréhension du contexte local afin d'informer et de guider les parties prenantes qui pourraient initier des programmes d'appuis à l'endroit des médias au niveau national et régional.

Le présent rapport examine la situation des médias au Bénin face à la COVID-19 pour le compte du mois d'avril. Le rapport prend en considération les axes majeurs suivants qui ont le potentiel d'influencer la survie et la viabilité des médias, la pratique du journalisme professionnel, et la liberté d'expression et de la presse dans la région. Ces axes majeurs sont - la disponibilité et l'accessibilité de l'information ; le contexte juridique et politique ; la sécurité des journalistes ; la viabilité économique ; et l'appui aux médias. Le présent rapport est le produit d'une collaboration entre L'Observatoire de la Déontologie et de l'Éthique dans les Médias (ODEM) du Bénin et la Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest (MFWA).

Disponibilité et Accès à l'Information

La disponibilité et l'accessibilité de l'information ont été alimentées exclusivement par le gouvernement béninois à travers des communiqués, des conférences de presse et les différents sites et réseaux sociaux : (<https://www.gouv.bj/coronavirus/> ; <https://web.facebook.com/gouvbenin>).



Outre ces mesures, le gouvernement organise également des conférences de presse en vue de mettre à jour la population sur les développements en relation avec la pandémie (nombre de cas, les dépistages, les mesures adoptées, etc.).

Malgré les mesures prises par le gouvernement pour mettre à jour la population sur la situation du pays face à la pandémie et fournir des informations, les journalistes font face à des barrières qui les limitent dans l'accès à l'information.

Pour Vital AHOTONDJI, Directeur Général du Groupe de presse Educ'Action : « **Bien qu'étant à l'actif du gouvernement l'accessibilité et la disponibilité en temps opportun des informations sur l'évolution de la pandémie au Bénin, le nombre de cas et la gestion au quotidien par l'Etat, on note cependant une certaine ambiguïté et défaut de transparence dans la mise à disposition de l'information, surtout quand le gouvernement s'oppose au contact des malades guéris ou personnes ressources pouvant éclairer davantage l'opinion publique** » .

De facto, il n'y a que le Ministre de la Santé ainsi que quelques cadres de l'administration publique qui sont habilités à répondre aux interviews sur le terrain ou débats télévisés. Par voie de conséquence, l'information est à sens unique.

Selon Angela da MATHA KPEIDJIA, cheffe desk santé sur la chaîne du service public (ORTB) « Les personnes ressources manquent cruellement. Il faut pour la plupart du temps avoir l'onction du ministre pour se permettre d'en parler sur un plateau ou donner une interview. Il y a une sorte de mur qui se dresse devant les journalistes dans la quête de l'information. En général, quand un scientifique décide de vous en parler, il préfère éviter les questions liées à la stratégie de riposte du pays ».

Les hommes de presse ont également du mal à accéder aux centres d'accueils des malades lors de leurs reportages. Angela da MATHA KPEIDJIA (ORTB) renchérit en confiant « **Par exemple, nous n'avons pas accès aux sites d'isolement, à l'aéroport, pour nous rendre compte de ce qui s'y passe parce qu'on ne nous autorise pas si ce n'est pas les autorités qui y font une descente officielle** ».

Également dans la couverture de la pandémie et en raison du télétravail qui s'impose, les hommes de presse font face à d'énormes défis technologiques notamment la qualité instable de l'Internet, les limites de couverture par les opérateurs mobiles, et le luxe au quotidien que représente le coût de l'internet. Cependant, l'un des défis majeurs technologiques relève de la maîtrise des nouveaux outils des Technologie de l'Information et de la Communication (TIC) parmi les hommes de presse.



Angela da MATHA KPEIDJIA (ORTB) expose que « **La maîtrise des nouvelles technologies de l'information est un défi... la communication digitale est en pleine expansion et la pandémie du coronavirus nous l'impose. Le télétravail surtout pour les conférences de rédaction** ».

Pour ce qui est de l'internet, la journaliste souligne « **La connexion internet notamment**

est une denrée parfois rare dans nos rédactions... Il faut avoir son réseau pour avoir en temps réels des informations. Il faut dire que la communication autour de cette pandémie au Bénin est très contrôlée. Mais ça va de mieux en mieux sur certains aspects ».

Cadre Juridique et Politique

En matière de lois sur les médias, la majorité des professionnels des médias reconnaissent que le Bénin dispose des meilleurs textes de lois sur l'accès à l'information mais son application fait très souvent défaut. Bien qu'aucune décision de régulation, ou encore un texte de loi ne limite l'accès aux informations sur la COVID-19, il est important de préciser que le code de l'information et de la communication a prévu des sanctions sur la publication de fausses informations.



*masque en tissu
non autorisé*

Début Avril 2020, le gouvernement béninois, a rendu public par un communiqué, la restriction des déplacements vers trois départements par un cordon sanitaire afin de limiter la propagation du virus. Ceci n'est pas resté sans conséquence sur les médias. Les journalistes, à la fois au sein du cordon et en dehors n'ont pu exercer facilement leur métier sur le terrain. L'accès à l'information d'autres départements du pays était limité. On pourrait dire que la liberté de collecter l'information partout et de la publier n'a pas été une chose facile pour les journalistes.

Aussi, beaucoup de journalistes sont mis en garde contre l'utilisation des masques en tissu sur les plateaux sous peine de sanctions disciplinaires. Un professionnel des médias sous couvert d'anonymat souligne « **Le port des masques par exemple. Il ne faut pas que des masques en tissu apparaissent sur les antennes de télévision** ».

Sécurité des Journalistes

Depuis l'apparition de la pandémie de coronavirus, le paysage médiatique au Bénin n'a pas enregistré des instances de menaces, ou d'attaques contre les journalistes et les organes de presse. Il n'y a également pas eu des cas arbitraires, ou des actions extra judiciaires, ou des instances d'harcèlement ou autres actions contre les journalistes.

Sur le plan sanitaire, les organes de presse au Bénin n'ont bénéficié ou ne disposent d'aucune politique de protection réelle au-delà des textes (Convention collective et code de l'information et de la communication). Ils n'ont non plus bénéficié, d'appui spécifique ou encore de formations spéciales quelconque visant à protéger leur santé dans le cadre de la COVID-19. « **A l'ORTB, nous avons souhaité avoir des équipements de protection aussi bien du matériel pour le personnel obligé d'être sur le terrain pour des reportages. Jusque-là rien n'a été fait officiellement. Nous nous organisons à notre corps défendant pour aseptiser les studios et autres lieux de tournage** » s'est évertuée à expliquer la cheffe desk de la chaîne du service publique.

En revanche, pour ceux qui en ont les moyens, ils se sont procurés le dispositif des lavages des mains recommandé par l'Etat.



*nous avons désinfecté nos bureaux
par nous-mêmes*

Viabilité Economique

La pandémie de la COVID-19 n'est pas restée sans conséquences négatives sur l'économie du monde. Et particulièrement les entreprises et organes de presse au Bénin. On enregistre quelques licenciements pour motif économique, la suspension des contrats de publicité et sponsoring, autant de ressources affectées par cette pandémie et qui ont plombé des activités médiatiques.

Dans une analyse, la cheffe desk de la chaîne du service public démontre que « **Les rassemblements étant interdits, les lieux de plaisance, les bars et autres salles de conférence étant fermés, il est clair que les annonceurs qui n'étaient déjà pas nombreux ont pris la clé des champs. Aussi, les couvertures médiatiques et même les annonces nécrologiques qui faisaient vivre la plupart des maisons de presses ont largement diminué. Si cela affecte le média de service public, le secteur privé doit en être plus affaibli à mon avis. Mais il est clair aussi que ceux qui avaient déjà des contrats gouvernementaux vont avoir moins de mal puisqu'ils sont sollicités pour la communication sur les gestes barrières** ».

Parallèlement, le Directeur du Groupe de presse *l'Autre Vision* certifie que « Par exemple, chez nous au Groupe de Presse *l'Autre Vision*, nous avons été contraints de remercier 75% du personnel par défaut de ressources ».

Cette situation s'observe également auprès d'autres médias. C'est le cas du Groupe de Presse *Educ'Action* qui a réduit considérablement son personnel de 25 salariés à 05 par défaut d'activités. « **J'ai dû réduire le temps de travail des journalistes de 05 jours à 03 jours par semaine pour certains. Et pour d'autres, ils sont réduits au télétravail depuis chez eux ou nous les approvisionnons uniquement en forfait internet** » nous a partagé le Directeur du Groupe presse *Educ'Action*.

Cependant, certains ont pu maintenir leurs audiences à travers essentiellement l'information sur les réseaux sociaux.

Outre ce mode opératoire, les professionnels et associations professionnelles reconnaissent à l'unanimité que la pandémie du COVID-19 présente quelques opportunités qui devraient susciter des réflexions à travers des thématiques pour la relance du secteur telles que :

- **Le développement des plateaux de curiosité (Les investigations journalistiques sur les recherches;**
- **Les conséquences de l'après COVID-19 sur l'être humain, facteur psychologique et physiologique);**
- **Le développement de la recherche sur la désinformation surtout sur les réseaux sociaux;**
- **La relecture des lois, textes et règlements sur les défis concernant le problème de sécurité des journaliste en milieu épidémique;**
- **La place du numérique dans un nouvel ordre des médias.**



Entretien réalisé numériquement

Saturnin HOUKPE Directeur Général du Groupe de presse l'Autre Vision et Vice-président du Conseil National de la Presse Audiovisuelle du Bénin (CNPA-Bénin) a expliqué que « *Cette pandémie sur un plan positif a démontré que les outils traditionnels du journaliste sont aujourd'hui désuets face à l'emploi du numérique. Aujourd'hui, on parle de numérique, le journaliste peut faire beaucoup de choses. Interviewer à distance, monter des éléments de reportage et même les envoyer tout étant à distance* ».

Appui Médias

Le secteur des media béninois en général n'a malheureusement enregistré aucun appui du gouvernement ou institutions de la République, ONG, OSC locale et internationale pour faire face aux difficultés rencontrées du fait du COVID-19. Il est important de souligner que les associations professionnelles ont initié des démarches à l'endroit du gouvernement par un communiqué pour demander quelques mesures d'allègements en leurs faveurs. Démarches qui sont restées sans réaction du gouvernement.

Seule l'une des faïtières de la presse, le Conseil National du Patronat et de l'Audiovisuel au Bénin (CNPA Bénin) a pu octroyer sur fonds propre de son Président des masques à quelques professionnels des médias. Plus grave, la pandémie a occasionné des pertes d'emplois et limité des organes de presse au télétravail.

Conclusion

L'apparition de la pandémie de coronavirus est venue mettre à mal le paysage des médias qui faisait déjà lors de la période pré-COVID-19 face à de sérieuses difficultés financières. La crise sanitaire actuelle non seulement rend difficile la pratique de la profession journalistique mais aussi menace la survie des entreprises de presse. Dans le cadre de l'élaboration du présent rapport, les défis majeurs auxquels les médias sont confrontés sont entre autres :

- 1- La sérieuse difficulté des journalistes d'avoir accès aux sources d'information. Cette situation limite le journaliste dans le reportage et le traitement de l'information utile pour la lutte contre le virus ;**
- 2- La maîtrise limitée des outils de technologies qui rend difficile la pratique du télétravail ;**
- 3- Les mesures de restriction générale qui s'appliquent tant aux citoyens qu'aux journalistes ;**
- 4- Le manque d'appui gouvernementale visant à assister les médias face aux sérieuses difficultés financières auxquelles sont confrontées les organes de presse.**